



# FICHE DESCRIPTIVE FORMATION

## CAP MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION A : VOITURES PARTICULIERES - OPTION B : VEHICULES DE TRANSPORT ROUTIER - OPTION C : MOTOCYCLES

### NIVEAU 3



## CONTEXTE

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle en maintenance des véhicules est un technicien qualifié qui exerce son activité de service dans tous les secteurs de la maintenance des véhicules et, selon l'option, dans les domaines :

- Des voitures particulières,
- Des véhicules de transport routier
- Des motocycles.

*Il exerce dans les entreprises :*

- Qui dépendent des réseaux des constructeurs.
- Qui traitent les véhicules toutes marques

*Il exerce dans les services :*

- De maintenance des entreprises de transport.
- De maintenance de flottes de véhicules.

### A savoir

La maintenance des véhicules est en constante évolution, en conséquence le titulaire de ce CAP devra être capable :

- D'actualiser régulièrement ses compétences
- D'intégrer dans sa pratique professionnelle, les acquis de sa formation tout au long de la vie.

## OBJECTIF PROFESSIONNEL ET OPERATIONNEL

L'objectif premier de l'alternant est :

- D'obtenir le CAP maintenance des véhicules option A : Voitures particulières - option B : Véhicules de transport routier - option C : Motocycles

Et pour y parvenir il doit, atteindre les objectifs fixés par le référentiel du diplôme.

*Coté formation professionnelle, les alternants apprennent Toutes les étapes de la maintenance de véhicule :*

### Maintenance périodique

- Effectuer les contrôles définis par la procédure
- Remplacer les sous-ensembles, les éléments, les produits
- Ajuster les niveaux
- Effectuer la mise à jour des indicateurs de maintenance

### Maintenance corrective

- Remplacer, réparer les sous-ensembles, les éléments
- Régler

### Organisation de la maintenance

- Approvisionner :
  - Les produits,
  - Les sous-ensembles,
  - Les éléments,
  - Les équipements
  - Les outillages

### Diagnostic

- Constater un dysfonctionnement, une anomalie
- Identifier les sous-ensembles, les éléments défectueux

### Réception - Restitution du véhicule

- Prendre en charge le véhicule
- Restituer le véhicule



### A noter :

En fonction du statut de la structure qui l'emploie, le titulaire CAP « maintenance des véhicules" exerce ses activités individuellement ou au sein d'une équipe.

- Compléter l'ordre de réparation
- Ils abordent également la gestion de leur poste de travail en participant à l'organisation de la maintenance dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement.

*Dans toutes ses activités, il doit :*

- S'inscrire dans la démarche qualité et commerciale de son entreprise ;
- Respecter les temps impartis, les consignes et procédures en vigueur dans l'entreprise.
- Respecter les règles en « Hygiène – Sécurité – Environnement » (HSE) en assurant la préservation de la santé, de la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement :
  - L'équipement et les éléments de protection
  - Les gestes et les postures
  - Les précautions à prendre
  - La gestion des déchets
  - Les risques liés au métier (thermiques, électriques, liés aux hydrocarbures)

### A savoir

Travailler en toute sécurité, c'est primordial ! Une intervention sur un véhicule, ne s'improvise pas, et ne se fait pas sans prendre toutes les précautions nécessaires :

- Avoir la bonne tenue,
  - La bonne position,
  - Et limiter les risques,
- } Sont indispensables pour exercer ce métier.

Et bien sûr, on n'oublie pas la planète ! il faut donc également être éco-responsable même au travail.

**RNCP 39809 – CAP MAINTENANCE DES VEHICULES  
OPTION A : VOITURES PARTICULIERES - OPTION B :  
VEHICULES DE TRANSPORT ROUTIER - OPTION C :  
MOTOCYCLES –**

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39809/>

## PUBLIC VISE

*Consulter les liens suivants :*

**En Contrat d'apprentissage :** <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918>

**En contrat de professionnalisation :** <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15478>

## MODALITES / DELAIS D'ACCES

*En amont de la contractualisation le candidat doit :*

- Contacter le CFA sur site
- Participer à l'une des réunions d'informations sur invitation transmise par mail.
- Un dossier d'inscription lui sera remis à la fin de la réunion.

## PERIODE ENTREE EN FORMATION

Début du cycle de formation : **Mois de septembre.**

Notre campagne de recrutement débute le **1<sup>er</sup> avril** et **s'achève le 31 décembre** de chaque année.

## PREREQUIS / CONDITIONS D'ACCES

- A l'issue de la classe de 3<sup>ème</sup>
- Être reconnu apte à l'exercice du métier lors de la visite médicale d'embauche.
- L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec une entreprise dont le secteur d'activité correspond au métier visé.

## MAITRE D'APPRENTISSAGE OU TUTEUR

Un maître d'apprentissage ou un tuteur doit être désigné par l'entreprise pour accompagner l'alternant tout au long de son parcours et assurer la liaison avec le CFA.

- Il peut être le chef d'entreprise lui-même ou un salarié volontaire.
- Il doit être majeur, posséder des compétences professionnelles mais aussi des qualités pédagogiques.

À défaut de dispositions conventionnelles, le maître d'apprentissage ou tuteur doit :

- ❑ Détenir un diplôme ou un titre relevant du même domaine et d'un niveau au moins équivalent à celui préparé par l'apprenti.
- ❑ Justifier d'au moins une année d'activité professionnelle en rapport avec la qualification visée, **Où**
- ❑ Avoir exercé pendant au moins 2 ans une activité en rapport avec la qualification préparée par l'apprenant.

|  |  |
|--|--|
| Nombre d'apprentis encadrés en contrat d'apprentissage         | Jusqu'à <b>2 apprentis + 1 redoublant.</b>   |
| Nombre de salariés encadrés en contrat de professionnalisation | <b>3 personnes</b> si le tuteur est salarié.   |
|  | L'employeur peut assurer lui-même le tutorat s'il remplit les conditions de qualification et d'expérience. Dans ce cas, il peut suivre <b>2 personnes.</b> |



#### A noter :

L'employeur doit veiller à ce qu'il bénéficie de formations lui permettant d'exercer sa mission et de suivre la formation de l'alternant (évolution du contenu et des diplômes).

## DUREE, CALENDRIER ET LIEU DE REALISATION

### Durée totale de la formation

800 heures soit 2 ans

### Lieu de déroulement de la formation

Au CFA CMARG situé au 41 Zone Artisanale GALMOT- 97300 Cayenne.

### Le rythme de l'alternance

1 semaine au CFA, puis 2 semaines en entreprise : Selon un calendrier annuel mis en place par le CFA CMARG.

### Calendrier

L'établissement met à la disposition des alternants, des employeurs et des parents (si alternant mineur) un site, le portail [Net-Y Paréo](#), qui leur permet de consulter de nombreuses informations importantes concernant le déroulement de la formation.

*Le CFA fournira aux intéressés une fois l'inscription validée :*

- ❑ Le lien de connexion au portail
- ❑ Des identifiants qui leurs sont personnels.

## MODALITES PEDAGOGIQUE, SUIVI ET SANCTION DE LA FORMATION

### Modalités pédagogiques et suivi

- ❑ Formation en présentiel en centre selon, le calendrier de l'alternance et l'emploi du temps de la filière.
- ❑ Évaluation formative tout au long de la formation permettant un suivi régulier des progrès, des acquis et des activités au CFA et en entreprise.
- ❑ Des évaluations théoriques afin de maintenir un travail constant et vérifier l'acquisition des compétences et connaissances.
- ❑ Des visites en entreprises, à raison de 2 par an et par filière sont organisées par les formateurs, leurs permettant d'ajuster les apprentissages.
- ❑ Des conseils de classes sont organisés par le CFA à raison de 2 par filière et par an.
- ❑ Des examens blancs sont organisés pour préparer au mieux l'examen final.
- ❑ Évaluation certificative conforme aux modalités du RECTORAT.
- ❑ Les alternants de 2<sup>ème</sup> année bénéficient d'une semaine de révision avant les examens finaux.
- ❑ Le CFA prend en charge l'inscription des alternants aux épreuves d'examens, conformément au calendrier du RECTORAT.

## Méthodes pédagogiques

- ❑ Situations de formations en salles (apports théoriques)
- ❑ Situations de formation en atelier (apports pratiques)
- ❑ Retours d'expérience
- ❑ Travaux collaboratifs

## Moyens humains

- ❑ Formateurs d'enseignements professionnels
- ❑ Formateurs d'enseignements généraux
- ❑ Un responsable pédagogique
- ❑ Un CPE

## Moyens et / ou outils pédagogiques

- ❑ Ateliers avec matériels et appareils professionnels
- ❑ Salles de formation équipées
- ❑ Un centre de ressources et d'aide à la formation
- ❑ Outillage individuel et / ou collectif

## Sanction de la formation

- ❑ Diplôme CAP maintenance des véhicules option A : Voitures particulières - option B : Véhicules de transport routier - option C : Motocycles
- ❑ Relevé de notes
- ❑ Procès-verbal de délibération : Liste des admis pour affichage du RECTORAT.

## CONTENU DE LA FORMATION

Le programme du **CAP maintenance des véhicules option A : Voitures particulières - option B : Véhicules de transport routier - option C : Motocycles** est défini dans le référentiel du diplôme, accessible par le lien suivant :

<https://referentiels-professionnels.eduscol.education.fr/index44dd.html>

### Autres liens de références

**RNCP du diplôme :**

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39809/>

**Fiches métiers des formations proposées :**

[Offre de formation du CFA – CMA GUYANE \(cma-guyane.fr\)](http://offre.de.formation.du.cfa-cma.guyane.fr)

### Compétences attestées :

#### *Préparation d'une intervention de maintenance :*

- ❑ Collecter les données nécessaires à son intervention
- ❑ Préparer son intervention
- ❑ Participer au diagnostic
- ❑ Effectuer les mesures sur véhicule
- ❑ Préparer le véhicule
- ❑ Gérer son poste de travail

#### *Français :*

- ❑ Communiquer : écouter, dialoguer et s'exprimer
- ❑ Reformuler, à l'écrit ou à l'oral, un message lu ou entendu
- ❑ Évaluer sa production orale ou écrite en vue de l'améliorer

#### *Mathématiques et physique-chimie :*

- ❑ Rechercher, extraire et organiser l'information
- ❑ Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité
- ❑ Expérimenter, utiliser une simulation

#### *Réalisation d'une intervention sur un véhicule :*

- ❑ Communiquer en interne
- ❑ Remettre en conformité les systèmes, les sous-ensembles, les éléments
- ❑ Effectuer les contrôles, les essais
- ❑ Régler un système

- ❑ Lire, comprendre et présenter des textes documentaires ou fictionnels, des œuvres littéraires et artistiques
- ❑ Rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en

- ❑ Critiquer un résultat, argumenter : contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, mener un raisonnement logique et établir une conclusion
- ❑ Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit en utilisant des outils et un langage approprié

## Histoire-géographie

- ❑ Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'appropriier les notions, se repérer, contextualiser
- ❑ S'appropriier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier, collaborer et échanger en histoire-géographie

## Enseignement moral et civique

- ❑ Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme
- ❑ Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement

Ces 2 matières ont un savoir en commun :

- ❑ Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République.

## Éducation physique et sportive :

- ❑ Développer sa motricité
- ❑ S'organiser pour apprendre et s'entraîner
- ❑ Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaître les règles, les appliquer et les faire respecter
- ❑ Construire durablement sa santé
- ❑ Accéder au patrimoine culturel sportif et artistique

## Prévention - Santé – Environnement

- ❑ Appliquer une méthode d'analyse d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation
- ❑ Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention
- ❑ Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation et argumenter un choix
- ❑ Communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire technique adapté
- ❑ Agir face à une situation d'urgence

## TARIFS

**En Contrat d'apprentissage et en contrat de professionnalisation** : Le coût de la formation est calculé par l'OPCO en fonction d'un niveau de prise en charge déterminé par la branche professionnelle ou France Compétences.

- ❑ Ce niveau varie en fonction de la formation visée et de l'OPCO qui la finance.

## REMUNERATION DE L'ALTERNANT

Selon l'âge et l'année d'exécution du **contrat d'apprentissage** : entre 27 et 100 % du Smic ou du SMC (salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé) pour les plus de 21 ans.

**En contrat de professionnalisation** : Entre 55 et 100 % du Smic selon l'âge et le niveau de qualification avant le contrat ; 85 % du salaire minimum conventionnel de branche s'il est plus favorable et si la personne a 26 ans et plus.



### A noter :

Le gouvernement a mis à disposition un simulateur du salaire d'un salarié en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation accessible par le lien suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R63645>

## ECHEC A L'EXAMEN FINAL

### Le redoublement ou prolongation / prorogation du contrat

#### En contrat d'apprentissage

Selon **L'Art.L.6222-11 du Code du trav.** : Si échec aux examens de sa dernière année, le contrat peut être prolongé, sur une durée maximale d'1 an.

#### Selon deux modalités différentes soit par :

- La prorogation du contrat initial, avec l'accord de l'employeur, dans la même entreprise.
- La conclusion d'un autre contrat avec un nouvel employeur.

#### En contrat de professionnalisation

Lorsqu'il est conclu en **CDD**, il a pour durée celle de l'action de professionnalisation envisagée :

- Il peut être renouvelé 1 fois si le bénéficiaire n'a pas pu obtenir la qualification envisagée.

#### A noter :

**Article R6222-48 Code du trav.** : si l'état de handicap l'exige la durée du contrat est prolongé d'un an au plus, sans que cela fasse obstacle à la conclusion d'un nouveau contrat avec un autre employeur, s'il y a eu échec à l'obtention du diplôme ou du titre professionnel, en application du **2° de l'article L. 6222-11**.

### Conservation des notes

Tous les candidats, peuvent demander à bénéficier : de la conservation des notes, **égales ou supérieures à 10/20** ; des notes obtenues à l'examen et aux différentes épreuves **pendant 5 ans**, à compter de leur date d'obtention.

- Ils peuvent aussi choisir de renoncer à un bénéfice.

#### A noter :

Un diplôme est toujours délivré en exemplaire unique.

Mais vous pouvez obtenir une attestation de réussite et / ou votre relevé de notes, qui vous sera délivrée après vérification du procès-verbal de délibération, via le lien suivant : <https://www.ac-guyane.fr/demande-d-attestation-de-reussite-etou-de-releve-de-notes-123047>

## A L'ISSU DE L'OBTENTION DU DUPLOME

### Débouchés

Les débouchés ne manquent pas pour les passionnés de mécanique : 60 millions de véhicules, dont 40 millions de voitures particulières, circulent tous les jours sur les routes françaises.

Dès l'obtention de ce CAP, une insertion professionnelle est possible :

#### *Le ou la titulaire du CAP exerce comme :*

- Contrôleur technique de véhicules
- Dépanneur Remorqueur
- Concessionnaire
- Technicien de maintenance automobile
- Électronicien automobile
- Réceptionnaire après-vente
- Garagiste
- Opérateur de maintenance pneumatique
- Mécanicien automobile
- Opérateur vitrage

## Poursuite de formation

L'obtention du CAP Maintenance des Véhicules permet d'accéder directement à une grande variété d'emplois.

Toutefois, les métiers dans le secteur automobile sont en constante évolution et une spécialisation permet de trouver plus facilement un emploi mieux qualifié et mieux rémunéré, que ce soit dans le domaine des voitures particulières, des véhicules de transport routier ou des motocycles.

C'est la raison pour laquelle de nombreux étudiants optent pour la poursuite de leurs études.

*Voici les principales voies qui s'offrent à vous après le CAP :*

- ❑ Bac pro Maintenance des véhicules
- ❑ CQP Technicien électricien électronicien automobile

*Il s'agit de spécialisations qui sont adaptés au parc auto, camion et motocycles*

- ❑ MC Maintenance des moteurs diesel et de leurs équipements :
  - Forme au contrôle et au diagnostic et l'alternant saura réparer et mettre au point ces moteurs.
- ❑ MC Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile :
  - Est très recherchée du fait du nombre élevé de technologies embarquées dans les véhicules aujourd'hui.

Ces formations peuvent être faites juste après l'obtention du CAP ou alors par des adultes qui souhaitent mettre à jour leurs compétences pour faire évoluer leur carrière.

## PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

Vous disposez au sein du CFA d'un **Référent Handicap**, placé sous l'autorité du Directeur.

- ❑ Dans vos démarches et s'assure que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles, sur le principe de l'équité.
- ❑ Il accompagne les alternants tout au long de leur formation.

*Il est votre interlocuteur privilégié :*

- ❑ Il veille à la prise en compte de l'accueil des apprenants en situation de handicap par l'ensemble des acteurs de l'établissement
- ❑ De vos familles ainsi que des équipes pédagogiques pour la prise en compte de votre situation de handicap au CFA et en entreprise.